

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Exploration Amseco Ltée

Le 11 juin 2018

Exploration Amseco Ltée

LEVÉE

En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec (la « législation »)

Contexte

1. Exploration Amseco Ltée (l'« émetteur ») fait l'objet d'une interdiction d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt (l'« interdiction d'opérations ») prononcée par l'Autorité des marchés financiers (l'« autorité principale ») le 7 mai 2018.
2. L'émetteur a déposé tous les documents d'information continue périodique prévus par la législation.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions* ou dans l'*Instruction générale 11-207 relative aux interdictions d'opérations pour manquement aux obligations de dépôt et à leur levée dans plusieurs territoires* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition.

Décision

3. L'autorité principale estime que la décision de lever l'interdiction d'opérations respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la rendre.
4. La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est de lever l'interdiction d'opérations.

Martin Latulippe
Directeur de l'information continue

Décision n°: 2018-CEI-0012

Intema Solutions Inc.

Révoque la décision 2018-IC-0018, prononcée le 1er mai 2018, interdisant à Réal Desjardins, Diane Do Marcolino, Sébastien Plourde et Roger Plourde d'effectuer, directement ou indirectement toute activité reliée à des opérations sur les valeurs d'Intema Solutions Inc. au motif que celle-ci s'est conformée aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 7 juin 2018.

Décision n°: 2018-IC-0021